

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt deux le 15 décembre 2022, à 15 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 09 décembre 2022, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Étaient présents : MAINDRON Bernard, GONZALEZ Maurice, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean marie, POZZOBON Alain, SAUVEZIE Dominique, CHATELAIN Patrick, JOURDAIN Serge , PLAT Pierre, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry , FESTAL Emmanuel , BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel , VALLIER Marie-Hélène, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, FREDERIC Daniel, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, RAVET Pierre-Jean, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, SALAH Christian, LANDREAU Bernard , FORTIER Manuella, DEBORDE Bruno, TALBOT Alain, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, ROBERT Mylène, RAYMOND Claude , GIRAUDEAU Patrick, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien , GUILLEMAIN Ghislaine, PERONNEAU Chantal, GERVREAU Didier, REYNAL Jean, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel , MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, BUREAU Marie-Christine, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, GAGNON-BABIN Julie, FRADON Jean Marie , BERTHELOT Patrick, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, CAPPELAERE Gérard , GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, HUILLIN Christian, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, MALANGIN Sylvie, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine , BOURDEZEAU Laurence, CHAUSSEREAU Joël, PAILLE Jean Marc , FEUILLET Alain, EDOUARD Loïc, MARCHESIN Dominique , FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, PERUFFO Bernard, MARIAN Jean-Pierre, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, BERTRAND Marc, MAINGOT Maud, PÉRENNÈS Jacques, AMAT Pierre, GEORGEON Raphaël.

Étaient représentés : BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, DESSAIVRE Jean-Jacques par LYS Chantal , OLLIVIER Michel par ROZAN Marie-Pierre, PERRIER Jean-François par FEDON Martial , BERTRAND Georges par COTARD Gérard, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, LHERMITE Karine par BOULIER Ludovic, COUÉ Jean-François par GUILBAUD Philippe, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, DURET Chantal par OUVREAU Marie-Paule, LEFEVRE-FARCY Didier par ROTH Pascal, MASERO Michel par RICHARD Jean-Claude, MICHEAU Jackie par PRODHOMME Laurent, VION Michel par BRUNEAU Delphine, ROBERT Bruno par GERBAUD Jean-Claude, MAILLET Claudine par LYS Marie-Marguerite, BONIN Lionel par BIJOU Gérard, BOURSIER Eric par CHESNEAU Marlène.

Procurations : MATTIAZZO Lise à SAUVEZIE Dominique, MARRAUD Christine à FESTAL Emmanuel, BRIÈRE Christel à CABRI Christophe, DIEZ Elisabeth à GIRAUDEAU Patrick, BRIAUD Céline à BOULE Christophe, LOPEZ Evelyne à QUESSON Jacky.

Absents excusés : ARRIVE Roland, RAYMOND Serge, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, BADIE Vincent, RODE Michel, MARRAUD Christine, TARDY Isabelle, ANDRE Franck, LAVALETTE Christian, FAURE Bruno, POTIER Jean Philippe , BRIÈRE Christel, BOOR Pascal, GUEBERT Daniel, DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves, BRIAUD Céline, NUVET Raymond, MORASSUTTI Nicolas, LETOURNEAU Antony , LANGLAIS Jean-Charles, YOU Agnès, AMIAUD Dominique, BONNIN Christophe , DRIBAUT Anne, CHERAT Patrick, MAZZOCCHI Jean François, MOUNIER Pascal , LOPEZ Evelyne, DE OLIVEIRA Katia, DEFOULOUNOUX David, BRUA Christiane, DUFOUR Christian, ARCHAMBAUD Yves, OLIVIER Fabrice , RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 119

Nombre de votants : 125

Nombre d'absents excusés : 39

Nombre d'absents ayant donné procuration : 6

Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

Objet : « Territoire engagé – Transition écologique »- Approbation du plan d'actions en vue de la labellisation niveau 2 étoiles en juin 2023 (annexe PCAET)

Contexte et vision stratégique

La Haute-Saintonge est un territoire rural innovant, tant du point de vue de son attractivité économique et résidentielle, que de son dynamisme dans le domaine de l'énergie. Grâce à une vision clairvoyante, de nombreuses actions très innovantes, qu'il s'agisse de sensibilisation, d'exemplarité et même d'initiatives ont pu être menées. Depuis près de 40 ans les communes de la Haute-Saintonge montrent la voie, en valorisant les énergies locales tout en maximisant l'efficacité de la consommation énergétique.

Pionniers dans le développement des réseaux de chauffage urbains, dans l'utilisation de la géothermie, de la biomasse, dans le développement du photovoltaïque..., elle adopte en Février 2020 son Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) et en mars 2021 son Plan Climat Air Energie Territorial sur le même périmètre (Com Com Haute-Saintonge).

Les objectifs du PCAET sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la maîtrise des consommations d'énergie, l'amélioration de la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables et l'adaptation du territoire au changement climatique.

Le « Plan Climat Air-Energie Territorial » prévoit à l'échelle du territoire par rapport à l'année 2016 :

- a. **La réduction de la consommation d'énergie de 7% d'ici 2030 et 19 % en 2050**
- b. **La réduction des émissions de GES de 33 % d'ici 2030 et 63 % en 2050**
- c. **Le développement des énergies renouvelables à 52 % en 2030 et 100 % en 2050 (autonomie énergétique).**

De plus, à l'échelle de son propre patrimoine bâti, la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge se doit d'être en conformité avec le décret tertiaire pour ses bâtiments de plus de 1 000 m² en termes de consommation d'énergie. Pour travailler sur l'identification d'actions concrètes à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, elle va réaliser des audits énergétiques sur les bâtiments soumis au décret tertiaire.

1. La gouvernance mise en place par la Collectivité

La Communauté de Communes de la Haute Saintonge a mis en place une gouvernance pragmatique, ayant les compétences et les ambitions nécessaires pour coordonner et gérer les différents projets, où l'ambition énergétique et la protection de l'environnement restent au cœur de l'action.

La gouvernance est composée de :

- Le Président de la collectivité M Claude BELOT avec les élus de la collectivité – (vice-Présidents, Maires, conseillers départementaux), partenaires et Techniciens.
- Le COPIL est commun aux différents programmes TEPOS/PCAET/Territoire engagé CAE. Il est composé d'élus, du DGS, de la DGS adjointe et d'agents en charge des thématiques CAE ainsi que l'ADEME régionale, un représentant de la SEM Energie et le responsable de l'Agence territoriale de Jonzac (CD17) ; il décide et prépare les décisions politiques et réagit si les résultats ne sont pas à la hauteur de la politique. Il se réunira deux fois/an au cours de cette première année pour valider l'état des lieux et le plan d'actions. Les années suivantes, il se réunira à minima une fois par an pour le suivi de la démarche et lors de la visite annuelle du conseiller Territoire engagé CAE.
- Les référents par mesure (élus/techniciens) travailleront pour identifier les actions déjà réalisées par la collectivité ou à réaliser, ainsi que les éléments de preuve associés à communiquer.

2. Les objectifs de la politique climat-air-énergie de la collectivité

La CDC de la Haute-Saintonge vise pour lutter contre le réchauffement climatique l'accroissement de la réduction des émissions de GES via les différents plans d'actions contenus dans les différents programmes cités ci-dessous.

Le territoire

- A adopté son Scot et PCAET sur le même périmètre
- Est labellisé Territoire TEPOS depuis 2016
- Est labellisé Cap Cit'ergie depuis 2018
- A signé son Contrat de Relance pour la transition écologique (CRTE) en juillet 2021
- A Adopté son plan de prévention des déchets ménagers (PLPDMA) en décembre 2021
- Conventione depuis 2021 avec la Région pour l'accompagnement des ménages via la Plateforme de rénovation énergétique (PTRE)
- Démarre une Opération programmée de l'amélioration de l'habitat en 2023 avec un objectif de 200 rénovations/an.
- Déploie le programme « petites villes de demain » (PVD) sur 7 communes du territoire
- S'engage sur le développement de son Plan Alimentaire Territorial (PAT)
- S'engage sur le lancement d'un schéma directeur des modes doux (mobilité)

- A déclaré sur la plateforme OPERAT ses sites concernés par le décret tertiaire ou “dispositif éco-énergie tertiaire”, publié en juillet 2019 et qui impose de faire des économies d’énergie significatives dans les bâtiments du secteur tertiaire
- A réalisé son Bilan GES patrimoine et compétences en novembre 2022 afin d’identifier les principaux postes de production de GES et inscrire dans le plan d’actions des actions correctives.

Les nouveaux plans d’actions climat air énergie s’appuieront en particulier sur 5 axes définis dans le PCAET en accord avec les 11 ambitions régionales de Néo Terra.

Axe 1 Un territoire exemplaire qui pilote ses documents d’aménagements du territoire (Scot, PCAET, PLU)

- Planification Territoriale
- Suivre, animer et évaluer les différents documents d’aménagement au niveau de la CDC lors de COPIL, Cotech - Organisation de revues de projets, réunions de coordination avec tout ou partie des partenaires. Ces différentes instances seront pilotées par le président de la collectivité.

Axe 2 : Un territoire sobre et qui développe ses énergies renouvelables locales

- Sur le bâti
- Lancer un audit énergétique sur les bâtiments de la collectivité concernés par le décret tertiaire.
- Encourager les communes à réaliser un diagnostic énergétique du patrimoine bâti.
- Accompagner les particuliers dans la rénovation des logements – Mise en place d’un guichet unique Habitat à partir de 2023 qui abrite la PTRE, l’OPAH, les permanences de partenaires CAUE, ADIL ...
- Inciter les propriétaires bailleurs à rénover les logements mis en location via l’OPAH et les aides ANAH
- Favoriser l’autonomie énergétique des logements neufs et existants via les conseils promulgués à la PTRE (1 200 conseils/an)
- Développer l’autoconsommation électrique individuelle ou collective chez les particuliers, entreprises, collectivités – Projet de développement de l’autoconsommation électrique sur la STEP de Jonzac en 2023 et sur le site aqualudique des Antilles.
- Communiquer et informer le grand public sur les énergies renouvelables via la PTRE et le magazine 129 distribué 4 fois /an à l’ensemble des administrés du territoire
- Faire connaître et valoriser l’énergie du sol (chaud et froid)
- Productions locales
- Poursuivre le déploiement du photovoltaïque (PV) sur les zones éligibles (anciennes carrières, friches, parking ...) -Action engagée pour les ombrières sur les parkings, les friches via la SEM énergies où la collectivité possède 20 % du capital.
- Développement d’un Parc PV de 50 ha autour du circuit de la Genétouze, cette production pourra permettre également de développer une unité de production d’hydrogène et de pouvoir vendre de l’électricité verte en gré à gré.
- Développer les énergies renouvelables (EnR) thermique (chaufferie bois avec ou sans réseau, géothermie sur nappe ou sondes, solaire thermique). La collectivité porte un contrat de développement des EnRs thermiques depuis 2018 – 4 000 MWh ont été développés. Le contrat va être poursuivi à l’échelle départementale à partir d’avril 2023 pour 3 ans renouvelables.
- Développer localement la production de combustibles renouvelables – Le territoire dispose de près d’un tiers de son territoire boisé (50 000 ha) – Une filière locale de bois Energie existe – Nécessité de développer une unité de production de pellets.

- Développer le solaire thermique dans les entreprises et les logements. L'abattoir de Montguyon est équipé d'une unité de 125 m²- Le réseau de chaleur de Pons est couplé à une production de solaire thermique d'une surface de 2 000 m² et permet de se substituer au gaz l'été.

AXE 3 : Un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité

- Promouvoir les déplacements à vélo (travailler sur la continuité des itinéraires cyclables ; évaluer les besoins des cyclistes ; évaluer les besoins de cyclistes ; mettre en place les services vélos en fonction des résultats du schéma vélo)
- Travailler sur un diagnostic mobilité avec la Région en lien avec la démarche engagée avec la Région
- Travailler sur la planification du réseau piétonnier
- Poursuivre le déploiement des bornes de recharge électrique
- Développement de l'usage du covoiturage et des solutions d'autopartage et transport à la demande
- Améliorer la desserte en transport en commun sur le territoire
- Créer la gare LGV de Neuvicq pour désengorger Bordeaux et développer une partie de notre territoire

AXE 4 : Un territoire qui s'adapte au changement climatique

- Réaliser un diagnostic des potentiels d'adaptation du territoire
- Végétaliser les espaces publics avec des essences locales et adaptées au futur climat
- Economiser la ressource en eau
- Faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter la consommation en eau
- Sensibiliser et proposer des formations aux agriculteurs et aux jeunes agriculteurs sur les nouvelles pratiques culturales-Réduire l'utilisation d'engrais chimiques.
- Favoriser le stockage carbone dans les sols agricoles et forestiers
- Communiquer, sensibiliser le grand public sur le stockage carbone
- Structurer une filière bois durable (filiale bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie)
- Communiquer et former les artisans et les maitres d'œuvre sur les éco-matériaux
- Etudier la mise en place d'une filière de production en éco-matériaux sur le territoire

Axe 5 : Un territoire préservé où il fait bon vivre

- Eduquer et sensibiliser les scolaires et les consommateurs à la réalité de la production agricole
- Protéger et restaurer les zones humides
- Préserver la biodiversité en réconciliant biodiversité et activités humaines
- Développer une offre alimentaire de proximité (PAT). Un magasin de producteurs est en activités
- Réaliser un état des lieux de la qualité de l'air sur le territoire
- Déploiement du plan de prévention des déchets pour réduire les déchets et développer le taux de recyclage
- Economie Circulaire → Création d'une filière locale de production de CSR (Combustible Solide de Récupération) pour la cimenterie - La cimenterie adapte son process pour utiliser 90 000 tonnes de CSR/an en substitution d'énergie fossile. 27 000 tonnes seront produites sur le Territoire.
- Economiser les ressources – Déploiement par la Communauté de Communes de la Haute Saintonge du projet de recyclage des matériaux inertes avec une société privé sur le pôle déchets situé à Guitinières.
- Réduire l'usage d'engrais chimiques. Partenariat avec des agriculteurs afin de développer le compostage à la ferme pour utilisation directe du compost par les céréaliers.

Dans cette perspective, la collectivité a renforcé sa politique climat-air-énergie et demande la labellisation Territoire Engagé Climat Air Energie 2 étoiles.

3. Demande de label Territoire Engagé Climat Air Energie 2 étoiles : état des lieux et plan d'actions

Territoire Engagé CAE, déclinaison française du label européen european energy award (eea), est porté par l'ADEME. C'est un outil opérationnel structurant qui facilite la réalisation et le suivi d'un Plan Climat Air Énergie Territorial et la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie performante.

Territoire Engagé CAE constitue à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un moyen de reconnaissance de la qualité de la politique et climatique de la collectivité. La politique climat-air-énergie de la collectivité est formalisée dans un référentiel normalisé au niveau européen.

Le label est attribué en fonction du niveau de performance de la collectivité. Celle-ci résulte des moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents axes, résultats obtenus, etc.

La collectivité est évaluée sur la base de ses compétences propres dans 6 axes impactant les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre associées et la qualité de l'air :

- la planification territoriale,
- le patrimoine de la collectivité,
- l'approvisionnement énergie, eau et assainissement,
- la mobilité,
- l'organisation interne,
- la coopération et la communication.

Lors des 6 ateliers de travail en septembre dernier, les techniciens et les élus, aidés par leur conseiller Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, ont réalisé le recensement des actions à l'initiative de la collectivité, engagées ou à venir, sur les thématiques.

Le plan d'actions opérationnel pour les 4 prochaines années, **annexé à la présente délibération, constitue l'aboutissement de cette phase d'état des lieux**. Il décrit le plan stratégique mis en place pour atteindre les objectifs fixés à moyen terme et présentés ci-dessus.

Il a été préparé par l'équipe projet Territoire Engagé Climat-Air-Énergie et a été validé le 21 novembre 2022 par le Comité de Pilotage. Il définit les priorités pour les années à venir (voir objectifs au point N° 2).

Il comprend notamment les éléments budgétaires, humains, le calendrier de mise en œuvre associé et les indicateurs retenus pour le suivi. Les mesures sont ainsi coordonnées, planifiées sur les 4 prochaines années. Elles impliquent le président et les vices présidents, le conseil communautaire, l'administration ainsi que l'intercommunalité, ainsi que les différents partenaires.

La conduite opérationnelle du processus Territoire Engagé CAE sera réalisée par Bruno Leroux au sein du service Energies gestion des déchets de la collectivité.

Les moyens mis en œuvre par la collectivité pour réaliser son plan d'actions seront suivis annuellement dans le cadre de Territoire Engagé CAE, ainsi que les résultats obtenus en matière d'émission de GES, de polluants atmosphériques et de baisse de la consommation énergétique, de développement des énergies renouvelables lorsque cela est possible.

Ainsi, la collectivité s'engage à suivre annuellement des indicateurs sur la base de ceux identifiés dans le programme d'actions, vérifié à l'occasion de la visite annuelle du conseiller Territoire Engagé CAE.

4. Conclusion

Le travail mené en collaboration avec l'ensemble des services permet de proposer au conseil communautaire un plan d'action climat-air-énergie de la collectivité couvrant les différents champs de compétence de la collectivité. Ce plan permet à la collectivité de s'engager dans les objectifs sus-cités et de demander le label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie 2 étoiles auprès de la Commission Nationale du Label.

5. Délibéré

A l'unanimité, l'assemblée communautaire :

- 1) Approuve la stratégie climat-air-énergie et les objectifs associés ;
- 2) Approuve le plan d'action climat-air-énergie (ou plan d'actions Territoire Engagé Climat-Air-Énergie) joint en annexe ;
- 3) Autorise le président à demander le label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie 2 étoiles et à déposer le dossier au nom de la collectivité auprès de la Commission Nationale du Label.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le
Le Président
Claude BELOT

Pour copie conforme
Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex